

En 2015, les effectifs salariés du secteur privé s'établissent en France (Métropole et Dom) à 17,8 millions. La masse salariale associée s'élève à 536 milliards d'euros. Sur un an, celle-ci augmente de 1,6 %, soit une croissance tout juste supérieure à celle observée en 2014 (+ 1,5 %).

En moyenne annuelle, les effectifs salariés sont en légère hausse en 2015 (+ 0,1 %, soit + 14 700 postes), après une stabilité en 2014. Cette augmentation traduit une reprise progressive de l'emploi tout au long de l'année (stabilité au premier trimestre, + 0,1 % aux deuxième et troisième trimestres, + 0,2 % au quatrième trimestre). L'évolution des effectifs salariés entre fin 2014 et fin 2015 s'établit ainsi à + 0,4 %.

Le salaire moyen par tête (SMPT) augmente quant à lui de 1,5 % en 2015 (comme en 2014), tandis que les prix à la consommation sont stables.

Les effectifs intérimaires continuent leur croissance avec une hausse de 3,2 % en 2015 (environ 18 800 postes), après une progression de 2,6 % en 2014.

Dans l'industrie, les effectifs salariés continuent leur repli au même rythme qu'en 2014 (- 1,2 %, soit - 37 100 postes). Dans la construction, le recul des effectifs s'amplifie : - 3,0 % en 2015 (- 42 500 postes) après - 1,9 % en 2014.

Le tertiaire hors intérim continue à être créateur d'emploi avec une évolution de + 0,6 % en 2015 (75 700 postes), après + 0,4 % l'année précédente. Les secteurs les mieux orientés sont notamment les activités informatiques, les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie et la restauration. A l'inverse, les secteurs des télécommunications et des activités immobilières perdent des effectifs salariés (- 2,2 % et - 2,4 %).

Cette publication présente un éclairage sur les éléments de rémunération non soumis à cotisations sociales, notamment ceux assujettis au forfait social.

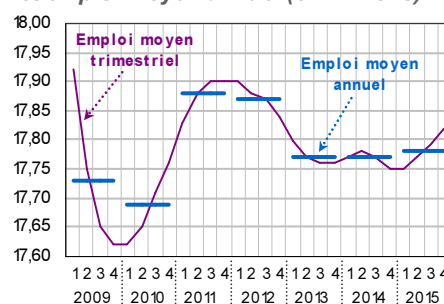
LES EFFECTIFS SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ REPARTENT A LA HAUSSE EN 2015

En 2015, le PIB enregistre une croissance de 1,3 % sur l'année, après une progression modérée de + 0,6 % en 2014. Dans ce contexte, la masse salariale du secteur privé progresse de 1,6 % en moyenne annuelle, après une augmentation de 1,5 % en 2014 (tableau 1 et graphique 2).

La hausse de la masse salariale résulte principalement de la progression de 1,5 % du salaire moyen par tête (SMPT). Les effectifs salariés enregistrent quant à eux une légère augmentation de 0,1 % (+ 14 700 postes), après une stabilité en 2014. Néanmoins, cette évolution en moyenne annuelle masque un plus grand dynamisme au cours de l'année 2015. En effet, l'analyse infra-annuelle (graphique 1) montre qu'après un premier trimestre stable, les effectifs salariés ont progressé de 0,1 % sur chacun des deux trimestres suivants, puis de 0,2 % au quatrième trimestre 2015. L'évolution entre les derniers trimestres 2014 et 2015 s'établit ainsi à + 0,4 %.

La croissance du SMPT (+ 1,5 %) est similaire à celle de 2014. Compte tenu de la stabilité de l'indice des prix à la consommation, le pouvoir d'achat du SMPT progresse de 1,5 % en 2015.

Graphique 1 : Emploi moyen trimestriel et emploi moyen annuel (en millions)



Source : Acooss – Urssaf

L'augmentation des effectifs salariés est expliquée par la hausse soutenue des effectifs dans le secteur de l'intérim (+ 3,2 %). Les effectifs du tertiaire hors intérim sont également en progression (+ 0,6 %). En revanche, les secteurs de l'industrie et du BTP affichent une baisse d'effectifs : respectivement - 1,2 % et - 3,0 %.

Les effectifs baissent dans l'industrie au même rythme que l'année précédente ...

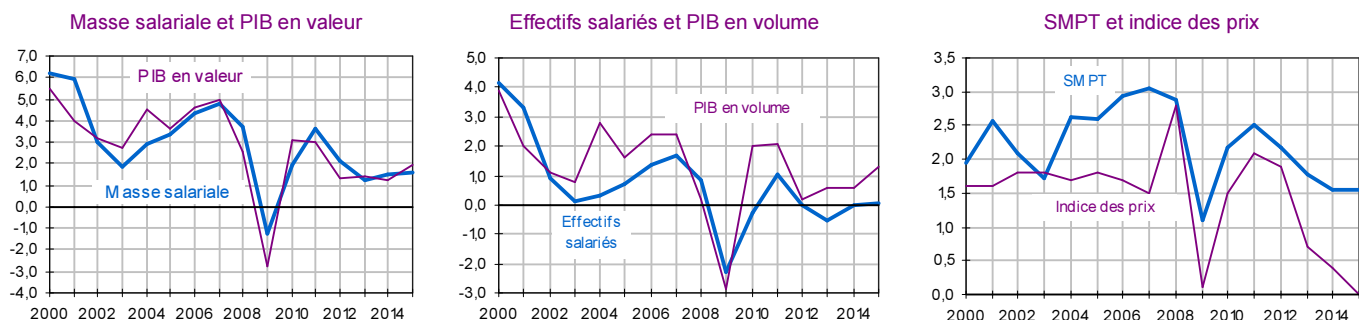
L'industrie (3,1 millions de salariés) perd 37 100 postes en 2015, soit une baisse de 1,2 % en moyenne annuelle, après une

Tableau 1 : Masse salariale, effectifs salariés, salaire moyen par tête du secteur privé, PIB et pouvoir d'achat

	Niveau	Evolution en moyenne annuelle (en %)					Evolution sur 5 ans (en %)
		2015	2011	2012	2013	2014	2015
Masse salariale (en Md€)	536,2	3,6	2,1	1,2	1,5	1,6	10,5
Effectifs annuels moyens (en millions)	17,8	1,1	0,0	-0,6	0,0	0,1	0,5
Salaire moyen par tête (en € par mois)	2 513	2,5	2,2	1,8	1,5	1,5	9,9
PIB en valeur (en Md€)	2 181,1	3,0	1,3	1,4	1,2	1,9	9,1
PIB en volume (en Md€ 2010)	2 095,0	2,1	0,2	0,6	0,6	1,3	4,8
Indice des prix à la consommation (hors tabac)		2,1	1,9	0,7	0,4	0,0	5,3
Pouvoir d'achat du SMPT		0,5	0,3	1,0	1,1	1,5	4,4

Sources : Acooss – Urssaf ; Insee

Graphique 2 : Evolution en moyenne annuelle (en %) de la masse salariale, des effectifs salariés et du salaire moyen par tête (SMPT) du secteur privé, du PIB en valeur, du PIB en volume et de l'indice des prix à la consommation



Sources : Acooss – Urssaf ; Insee

évolution similaire en 2014 et en 2013 (respectivement -1,2 % et -1,3 %, graphique 4 et tableau 3). Le rythme infra-annuel est aussi très peu variable depuis le premier trimestre 2014, de l'ordre de -1,1 % à -1,2 % en glissement annuel (graphique 3). En 2015, le SMPT industriel augmente de 1,7 %, portant la progression de la masse salariale à +0,5 % (après +0,6 % en 2014).

Le repli des effectifs dans l'industrie concerne la plupart des activités. Il est particulièrement marqué dans les industries de la **construction automobile** (-4,0 %, soit -8 400 postes), du **plastique** (-2,5 %, soit 7 000 postes), du **bois et papier** (-3,1 %, soit 5 600 postes) et de la **fabrication d'équipements électriques** (-2,6 %, soit 2 900 postes).

La baisse est également prononcée dans les secteurs de l'**habillement, textile et cuir** (-2,1 %, soit 2 300 postes), les **industries extractives** (-3,5 %, soit 800 postes) et la **coféfaction-raffinage** (-2,3 %, soit 200 postes).

Les effectifs salariés diminuent de façon plus modérée (-0,9 %) dans les secteurs de l'**industrie du meuble et réparation de machines** et de l'**industrie chimique**.

Ils sont quasiment stables (+0,1 %) dans l'**industrie pharmaceutique**.

Certains secteurs de l'industrie enregistrent néanmoins une progression de leurs effectifs salariés : la **production et la distribution d'eau, assainissement et la production et distribution d'électricité, gaz, vapeur et air conditionné** (+0,4 % pour ces deux secteurs), les **industries agro-alimentaires** (+0,5 %) et la **fabrication d'autres matériels de transport** (+1,0 %, soit 1 400 postes).

... et plus fortement dans la construction

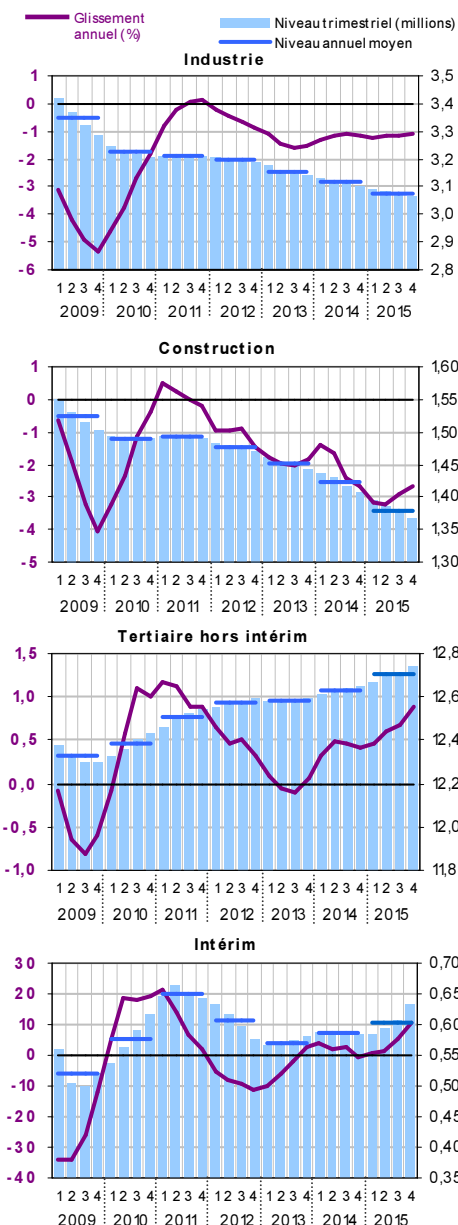
Dans le secteur de la **construction** (1,4 million de salariés), les effectifs salariés reculent en 2015 de 3,0 % (-42 500 postes), un repli plus marqué qu'en 2014 (-1,9 %). Compte tenu d'une hausse de 1,3 % du SMPT, comparable à celle de 2014, la baisse de la masse salariale s'amplifie (-1,8 % après -0,6 % en 2014 et -0,1 % en 2013).

Dans la **construction de bâtiments**, les effectifs baissent de 3,2 % en 2015 (4 900 postes), une baisse plus prononcée que celle observée en 2014. La construction de maisons individuelles (-3,2 %), et plus encore celles d'autres bâtiments (-4,1 %), expliquent en grande partie la réduction des effectifs dans le secteur. Dans la promotion immobilière de logement, les effectifs salariés poursuivent leur repli entamé en 2014 avec une baisse de -0,6 % en 2015.

Dans le **génie civil**, les effectifs continuent de se dégrader (-2,6 % sur un an, soit 4 300 postes), à un rythme plus marqué que l'année passée (-0,7 %). La baisse concerne notamment la construction de routes (-4,2 %, soit -3 000 postes) et la construction de réseaux pour fluides (-4,5 %, soit -1 300 postes). Seules les constructions de voies ferrées (+11,5 %) et d'ouvrages maritimes et fluviaux (+0,4 %) sont créateurs d'emplois (900 postes supplémentaires au total).

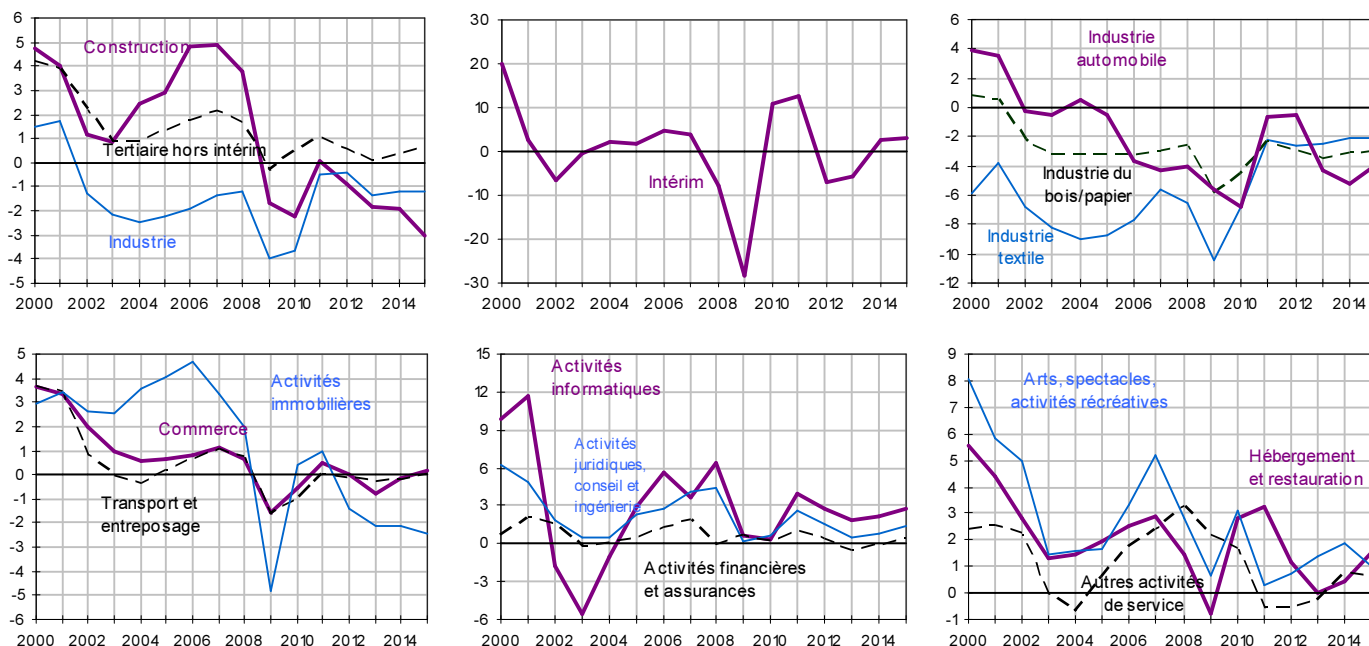
Dans les **travaux de construction spécialisés**, les effectifs salariés reculent de 3,0 % après une baisse de 2,0 % en 2014, soit environ 33 400 postes de moins en 2015. Les activités les moins bien orientées sont les travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment (-4,4 %, soit -8 900 postes), les travaux de peinture et vitrerie (-3,8 %, soit -3 600

Graphique 3 : Evolution des effectifs moyens trimestriels par grand secteur



Source : Acooss – Urssaf

Graphique 4 : Evolution des effectifs salariés en moyenne annuelle dans les grands secteurs d'activité entre 2000 et 2015 (en %)



Source : Acooss - Urssaf

postes), d'installation électrique (-1,7 %, soit - 2 900 postes), les travaux de terrassement courants (- 4,4 %, soit - 2 700 postes) et spécialisés (- 9,5 %, soit - 1 800 postes), ainsi que les travaux de menuiserie (- 2,8 %, soit - 2 400 postes), d'installation d'équipements thermiques et de climatisation (- 1,9 %, soit - 1 800 postes) et de menuiserie métallique et serrurerie (- 3,1 %, soit - 1 600 postes). Seuls les travaux d'étanchéification (+ 1,6 %, soit + 300 postes), d'isolation (+ 1,2 %, soit + 200 postes) et de démolition (+ 2,2 %, soit + 100 postes) sont créateurs d'emploi.

Les effectifs salariés sont en légère hausse dans le tertiaire hors intérim

Le tertiaire marchand hors intérim (12,7 millions de salariés), qui représente plus de 70 % des emplois du secteur privé, voit ses effectifs croître de 0,6 % (soit + 75 700 postes) en 2015, après une hausse de 0,4 % en 2014. La masse salariale augmente de 2,1 % (après + 1,9 % l'année précédente) et le salaire moyen par tête de 1,5 % (comme en 2014).

Dans les **activités informatiques**, les effectifs continuent de progresser fortement (+ 2,7 %, soit + 9 900 postes, après + 2,1 % en 2014). La plupart des activités de ce secteur sont dynamiques, notamment le conseil en systèmes et logiciels informatiques (+ 2,4 % soit + 5 300 postes), la programmation informatique (+ 8,4 %, soit

+ 4 500 postes) et les autres activités informatiques (+ 10,5 % soit + 700 postes). En revanche, les activités de gestion d'installations informatiques enregistrent une baisse de 3,7 % (- 500 postes).

Le secteur de l'**action sociale et l'hébergement médico-social** est également bien orienté malgré un ralentissement : + 1,5 % en 2015 (+ 17 400 postes), après + 2,1 % en 2014 (+ 23 500 postes). Les activités les plus dynamiques de ce secteur sont l'accueil de jeunes enfants (+ 7,3 %, soit + 4 900 postes), l'hébergement médicalisé pour personnes âgées (+ 2,5 %, soit + 4 100 postes) et l'action sociale sans hébergement (+ 1,7 %, soit + 2 700 postes). Comme en 2014, l'aide à domicile est stable (+ 0,2 %).

Dans le secteur de l'**hébergement et de la restauration** (1 million de salariés en 2015), les effectifs progressent de 1,5 % (15 400 postes), après une augmentation de 0,4 % en 2014. Cette évolution est notamment expliquée par la croissance observée dans la restauration (+ 1,7 %, soit 13 300 postes). L'hébergement est aussi orienté à la hausse (+ 0,8 %, soit 2 000 postes) alors qu'il avait enregistré une baisse de 0,2 % en 2014.

Les effectifs salariés dans les **activités juridiques, de conseil et d'ingénierie** croissent de 1,4 % sur un an (+ 12 700 postes), après + 0,7 % en 2014. Le conseil

pour les affaires et autres conseils de gestion (+ 3,5 %, soit + 5 700 postes), l'ingénierie (+ 1,7 %, soit + 4 200 postes), les activités comptables (+ 1,5 %, soit + 1 900 postes) et les analyses, essais et inspections techniques (+ 2,5 %, soit + 1 500 postes) sont les activités les plus dynamiques de ce secteur. En revanche, les activités d'architecture (- 3,8 %, soit 1 400 postes) et les activités juridiques (- 0,7 %, soit - 700 postes) sont en repli.

Le secteur des **arts, spectacles et activités récréatives** enregistre une hausse de 1,0 % en 2015 (+ 3 000 postes), après + 1,9 % en 2014. Les activités de clubs de sports y sont les plus créatrices d'emploi (+ 3,5 %, soit + 2 700 postes).

Les effectifs salariés progressent dans les activités pour la **santé humaine** : + 0,7 %, soit 4 000 créations nettes en 2015. Le secteur des ambulances (+ 2,5 %, soit + 1 400 postes) et les activités hospitalières (+ 0,4 %, soit + 1 200 postes) contribuent pour plus de la moitié à ces créations.

Dans le secteur des **activités financières et d'assurance**, les effectifs salariés progressent de 0,4 %, après une légère diminution de 0,1 % en 2014. La baisse dans le secteur des autres intermédiations monétaires (- 1,0 %) est compensée par des créations dans les activités des sociétés holding (+ 3,8 %) et des agents et courtiers d'assurances (+ 2,4 %).

Tableau 2 : Effectifs salariés et salaire par tranche de taille en 2015

Tranche d'effectif de l'entreprise	Nombre d'entreprises		Nombre d'établissements		Masse salariale 2015		Effectifs moyens 2015		SMPT 2015	Tranche d'effectif de l'établissement	Nombre d'établissements	Effectifs moyens 2015	Masse salariale 2015
	en milliers	en %	en milliers	en %	en Md€	en %	en millions	en %	en €				
Moins de 10 salariés	1 266,9	85,0	1 309,9	72,1	76,9	14,3	3,36	18,9	1 907	Moins de 10 salariés	1 509,9	4,17	102,1
10 à 19	115,7	7,8	140,8	7,8	42,5	7,9	1,53	8,6	2 317	10 à 19	153,2	2,06	58,0
20 à 49	68,5	4,6	102,9	5,7	61,4	11,5	2,11	11,9	2 425	20 à 49	96,3	2,97	85,9
50 à 99	20,2	1,4	42,4	2,3	40,4	7,5	1,38	7,7	2 449	50 à 99	32,9	2,25	65,4
100 à 249	12,5	0,8	46,7	2,6	63,4	11,8	1,89	10,7	2 788	100 à 249	18,1	2,72	88,3
250 à 499	4,0	0,3	31,1	1,7	44,5	8,3	1,36	7,6	2 732	250 à 499	4,7	1,58	52,3
500 à 1 999	2,6	0,2	61,1	3,4	79,8	14,9	2,37	13,4	2 802	500 à 1 999	1,9	1,54	60,8
2 000 et plus	0,5	0,0	82,2	4,5	127,1	23,7	3,76	21,1	2 817	2 000 et plus	0,1	0,50	23,4
Total	1 490,9	100,0	1 817,0	100,0	536,2	100,0	17,78	100,0	2 513	Total	1 817,0	17,78	536,2

Source : Acooss - Urssaf

Dans le secteur du **commerce** (3 millions de salariés), les effectifs repartent à la hausse en 2015 (+0,2 %, soit +4 800 postes), après une légère baisse de 0,1 % en 2014.

Les effectifs salariés du secteur du **commerce de détail** continuent de progresser (+0,5 %, soit +8 500 postes) sur un rythme proche de celui de 2014 (+0,6 %). Les plus fortes hausses concernent les supermarchés (+1,5 %, soit 3 700 postes), les activités pour les autres commerces de détail en magasin non spécialisé (+13,5 %, soit +2 100 postes), celles pour les autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé (+8,4 %, soit +1 800 postes), les commerces d'alimentation générale (+6,5 %, soit +1 700 postes) et d'articles de sport en magasin spécialisé (+3,6 %, soit +1 600 postes). Les activités les moins dynamiques de ce secteur sont les commerces de détail d'habillement (-1,6 %, soit +2 800 postes), de meubles (-2,3 %, soit +1 200 postes), d'appareils électroménagers (-4,4 %, soit -1 200 postes) et de chaussures (-3,4 %, soit -1 100 postes).

Dans le secteur du **commerce de gros**, les effectifs salariés se contractent de 0,3 % (-3 200 postes). Les activités les plus dynamiques sont celles liées au commerce de fournitures pour la plomberie et le chauffage (+8,1 %, soit +1 500 postes) et au commerce non spécialisé (+3,5 %, soit +900 postes). Les secteurs les moins bien orientés sont les commerces de bois et de matériaux de construction (-1,8 %, soit -1 500 postes) et d'autres biens domestiques (-2,2 %, soit -1 100 postes),

Dans le secteur du **commerce et réparation d'automobiles**, les effectifs salariés sont en léger recul en 2015 (-0,2 %, soit 600 postes en moins) après une baisse de 1,5 % en 2014. Le secteur le plus touché est le commerce de voitures et de véhicules automobiles légers (-1,1 %, soit -1 600 postes). Les activités d'entretien et réparations de véhicules automobiles légers (+1,2 %, soit +1 200 postes) et d'autres véhicules automobiles (+1,1 %) créent des emplois en 2015.

Dans le secteur des **transports et de l'entreposage** (1,4 million de salariés en 2015), les effectifs sont stables après une légère baisse de 0,2 % en 2014. Le secteur pâtit notamment de la baisse d'effectifs dans les activités de poste (-3,0 %, soit -7 200 postes) et le transport aérien de passagers (-2,7 %, soit -1 800 postes). A l'inverse, les autres transports routiers de voyageurs (+4,9 %), l'entreposage non frigorifique (+3,4 %), les transports routiers réguliers de voyageurs (+2,2 %) et de fret de proximité (+1,8 %), les transports urbains et suburbains de voyageurs (+1,6 %) totalisent 10 000 créations nettes d'emploi en 2015.

Le secteur de **l'édition et audiovisuel** perd 0,4 % de ses effectifs salariés (-1 000 postes). L'édition de revues et périodiques est le secteur le moins bien orienté (-4,7 %, soit -1 300 postes) avec la production de films pour le cinéma (-10,2 %, soit -1 000 postes). Par contre, l'édition de logiciels applicatifs (+3,2 %, soit +1 300 postes) et l'édition de logiciels système et de réseau (+11,1 %, soit +800 postes) sont créateurs d'emploi en 2015.

Les effectifs salariés dans le secteur des **télécommunications** diminuent de 2,2 %

en 2015 (-2 900 postes), après -3,3 % en 2014. L'ensemble des activités est en repli ; la baisse est la plus marquée dans les télécommunications filaires (-2,3 %, soit -2 100 postes) et sans fil (-6,4 %, soit -1 400 postes).

Dans le secteur **immobilier**, les effectifs salariés continuent de diminuer fortement (-2,4 %, soit -5 900 postes) en 2015 après une baisse de 2,1 % en 2014. Comme l'année précédente, ce recul est principalement dû aux 6 000 destructions nettes d'emploi dans les secteurs de la location de terrains et autres biens immobiliers (-20,1 %) et celle de logements (-0,5 %).

L'intérim poursuit sa progression

En 2015, les effectifs du secteur de **l'intérim** croissent de 3,2 % en moyenne annuelle (+18 800 postes) après une hausse de 2,6 % en 2014 (*graphique 4 et tableau 3*). L'analyse infra-annuelle montre une forte accélération au cours de l'année, le glissement annuel passant de +0,7 % au premier trimestre 2015 à +10,6 % au dernier trimestre (*graphique 3*). La masse salariale de ce secteur augmente de 6,0 % en moyenne annuelle, après +3,7 % en 2014. Le SMPT progresse de 2,8 %.

Les entreprises de plus de 10 salariés continuent de créer des emplois

En 2015, comme en 2014, le secteur privé compte 1,5 million d'entreprises et 1,8 million d'établissements (*tableau 2*).

Les très petites entreprises (TPE, moins de 10 salariés), qui représentent 85 % des entreprises, regroupent 14,3 % de la masse salariale et 18,9 % de l'emploi. A contrario, les 3 100 entreprises de 500 salariés ou plus concentrent 38,6 %

Tableau 3 : Evolution de la masse salariale et des effectifs salariés par secteur détaillé d'activité économique (NACE 38)

SECTEURS (NACE38)	Masse salariale						Effectifs moyens						SMPT moyen		
	2015		Evolution en moyenne annuelle (en %)		Evolution 2015 / 2010		2015		Evolution en moyenne annuelle (en %)		Evolution 2015 / 2010		2015	Evol. en moyenne annuelle (en %)	Evolution 2015 / 2010
	Md€	%	2014	2015	Md€	%	milliers	%	2014	2015	milliers	%	€	2015	%
BZ Industries extractives	0,8	0,2	-0,6	-1,7	0,0	1,1	23	0,1	-2,1	-3,5	-2,6	-10,0	2 908	1,9	12,3
CA Industries agro-alimentaires	13,5	2,5	2,0	2,1	1,2	10,1	495	2,8	0,1	0,5	-4,8	-1,0	2 272	1,6	11,2
CB Habillement, textile et cuir	3,0	0,6	-0,2	-0,7	0,0	0,1	103	0,6	-2,1	-2,1	-12,7	-11,0	2 389	1,5	12,4
CC Bois et papier	5,5	1,0	-1,6	-1,6	-0,3	-5,7	178	1,0	-3,2	-3,1	-29,5	-14,2	2 585	1,5	10,0
CD Cokéfaction et raffinage	0,6	0,1	-6,6	2,9	0,0	3,7	10	0,1	-3,2	-2,3	-1,6	-14,4	4 875	5,3	21,0
CE Industrie chimique	6,0	1,1	0,6	1,3	0,5	8,5	137	0,8	-1,0	-0,9	-4,9	-3,5	3 669	2,2	12,4
CF Industrie pharmaceutique	3,8	0,7	1,6	-0,2	0,3	9,9	80	0,5	-1,0	0,1	-0,9	-1,1	3 950	-0,3	11,2
CG Industrie des plastiques et autres produits non minéraux	9,1	1,7	0,4	-0,5	0,3	2,9	270	1,5	-2,1	-2,5	-28,3	-9,5	2 795	2,0	13,7
CH Métallurgie et fabrication de produits métalliques	12,7	2,4	0,6	-0,5	0,5	4,4	388	2,2	-1,2	-1,7	-23,8	-5,8	2 725	1,2	10,8
CI Fabrication de produits informatiques, électron. et optiques	6,2	1,2	1,0	0,2	0,3	5,6	132	0,7	-1,7	-1,6	-8,8	-6,3	3 898	1,8	12,6
CJ Fabrication d'équipements électriques	4,2	0,8	-0,2	-0,1	0,2	3,7	111	0,6	-2,3	-2,6	-12,5	-10,1	3 177	2,5	15,4
CK Fabrication de machines et équipements n.c.a.	6,8	1,3	0,6	0,4	0,6	9,3	178	1,0	-1,3	-1,7	-9,1	-4,9	3 170	2,1	14,8
CL Fabrication de matériels de transport	15,1	2,8	-0,1	0,7	1,5	10,8	353	2,0	-2,4	-1,9	-13,7	-3,7	3 555	2,7	15,0
CM Autres industries manuf. ; réparation et installation machines	8,8	1,6	1,0	0,9	0,6	7,7	264	1,5	-1,0	-0,9	-12,6	-4,6	2 774	1,8	12,9
DZ Prod. distribution d'électricité, gaz, vapeur et air conditionné	8,5	1,6	2,0	1,9	1,0	13,7	178	1,0	0,9	0,4	9,6	5,7	3 976	1,5	7,6
EZ Production et distribution d'eau, assainissement	5,1	1,0	0,7	1,5	0,6	13,4	177	1,0	-0,2	0,4	8,5	5,1	2 426	1,1	8,0
FZ Construction	35,6	6,6	-0,6	-1,8	0,5	1,5	1 380	7,8	-1,9	-3,0	-110,2	-7,4	2 147	1,3	9,6
GZ Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	83,6	15,6	1,6	1,8	7,5	9,9	3 009	16,9	-0,1	0,2	-9,2	-0,3	2 314	1,6	10,2
HZ Transports et entreposage	41,3	7,7	0,8	1,3	3,0	7,8	1 371	7,7	-0,2	0,0	-8,1	-0,6	2 509	1,3	8,4
IZ Hébergement et restauration	21,2	4,0	2,5	2,9	3,0	16,2	1 035	5,8	0,4	1,5	63,7	6,6	1 710	1,4	9,0
JA Edition et audiovisuel	9,8	1,8	2,0	2,5	1,0	11,3	216	1,2	-0,1	-0,4	-6,2	-2,8	3 765	3,0	14,4
JB Télécommunications	5,3	1,0	-1,6	-0,9	0,0	-0,5	131	0,7	-3,3	-2,2	-17,9	-12,0	3 354	1,3	13,1
JC Activités informatiques	17,0	3,2	3,2	4,4	3,0	21,8	374	2,1	2,1	2,7	46,2	14,1	3 783	1,6	6,8
KZ Activités financières et d'assurance	36,5	6,8	2,1	2,1	3,9	11,9	766	4,3	-0,1	0,4	8,2	1,1	3 971	1,8	10,7
LZ Activités immobilières	7,2	1,3	0,2	0,2	0,3	4,0	237	1,3	-2,1	-2,4	-17,8	-7,0	2 542	2,7	11,8
MA Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	41,0	7,6	2,6	3,2	6,3	18,1	948	5,3	0,7	1,4	61,0	6,9	3 603	1,9	10,5
MB Recherche et développement	6,6	1,2	1,8	1,2	0,6	9,9	160	0,9	0,2	0,2	2,4	1,5	3 431	1,0	8,2
MC Autres activités scientifiques et techniques	6,5	1,2	2,8	2,7	0,8	14,1	201	1,1	-0,3	-0,2	-2,9	-1,4	2 707	2,9	15,7
NZ Activités de services administratifs et de soutien	42,1	7,9	2,9	3,8	5,8	16,0	1 821	10,2	1,3	1,7	86,8	5,0	1 927	2,0	10,6
OZ Administration publique	7,7	1,4	0,0	-0,8	0,2	3,3	166	0,9	-1,7	-1,1	-12,4	-7,0	3 896	0,2	10,9
PZ Education	7,0	1,3	1,7	1,7	0,7	11,2	315	1,8	0,9	0,7	8,7	2,8	1 859	0,9	8,2
QA Activités pour la santé humaine	14,9	2,8	2,3	2,2	1,7	12,7	567	3,2	0,9	0,7	25,7	4,8	2 194	1,4	7,6
QB Action sociale et hébergement médico-social	22,7	4,2	3,6	2,9	3,6	18,5	1 171	6,6	2,1	1,5	106,6	10,0	1 617	1,4	7,7
RZ Arts, spectacles et activités récréatives	7,5	1,4	2,9	2,7	1,1	17,2	306	1,7	1,9	1,0	15,6	5,4	2 031	1,7	11,3
SZ Autres activités de services	12,4	2,3	0,4	0,7	0,5	4,4	510	2,9	0,7	0,7	-0,4	-0,1	2 028	0,1	4,5
Activités diverses et non classées	0,7	0,1	3,8	0,9	0,1	11,5	21	0,1	2,4	0,2	0,8	4,0	2 678	0,7	7,1
Total	536,2	100,0	1,5	1,6	50,8	10,5	17 782	100,0	0,0	0,1	92,8	0,5	2 513	1,5	9,9
Total hors intérim	520,1	97,0	1,4	1,5	48,5	10,3	17 177	96,6	-0,1	0,0	66,2	0,4	2 523	1,5	9,9
<i>Industrie</i>	109,6	20,4	0,6	0,5	7,3	7,2	3 077	17,3	-1,2	-1,2	-147,9	-4,6	2 968	1,7	12,3
<i>Construction</i>	35,6	6,6	-0,6	-1,8	0,5	1,5	1 380	7,8	-1,9	-3,0	-110,2	-7,4	2 147	1,3	9,6
<i>Tertiaire (y compris intérim)</i>	390,7	72,9	2,0	2,3	43,0	12,4	13 310	74,9	0,5	0,7	351,2	2,7	2 446	1,5	9,4
<i>Tertiaire hors intérim</i>	374,6	69,9	1,9	2,1	40,6	12,2	12 706	71,5	0,4	0,6	324,6	2,6	2 457	1,5	9,3
<i>Intérim</i>	16,1	3,0	3,7	6,0	2,3	17,1	605	3,4	2,6	3,2	26,6	4,6	2 213	2,8	12,1
<i>Associations</i>	36,6	6,8	2,2	1,7	3,4	10,2	1 751	9,8	1,0	0,4	59,0	1,7	1 744	1,3	8,4

Source : Acooss - Urssaf

de la masse salariale et 34,5 % des emplois du secteur privé.

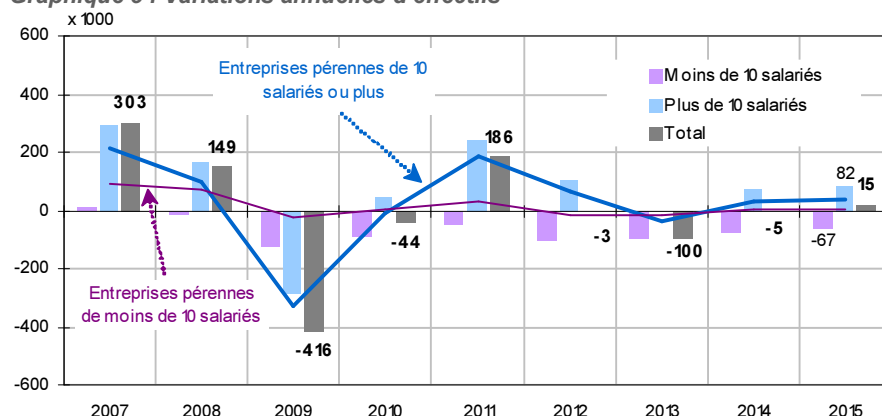
Les effectifs salariés des entreprises de 10 salariés ou plus continuent leur progression : + 82 000 en 2015, après + 74 000 en 2014 (graphique 5). Parmi elles, les entreprises pérennes affichent une hausse globale de leurs effectifs de 36 700. Les entreprises de moins de 10 salariés perdent légèrement moins d'effectifs que l'année précédente : -67 200 en 2015, après -78 600 en 2014.

Mihaela MOSU NASR

Justine MUNOZ

Département des études statistiques et de l'animation du réseau (DESAR)

Graphique 5 : Variations annuelles d'effectifs



Source : Acoos - Urssaf

Note : Les courbes indiquent pour l'année N les créations nettes d'emploi enregistrées entre N-1 et N (en moyenne annuelle). La variabilité du total des créations nettes d'emploi s'explique notamment par les évolutions d'emploi observées parmi les entreprises de 10 salariés ou plus dont la taille reste supérieure à ce seuil d'une année à l'autre (entreprises pérennes de 10 salariés ou plus) et parmi celles de moins de 10 salariés qui restent sous le seuil des 10 salariés d'une année à l'autre (entreprises pérennes de moins de 10 salariés). Le reste des évolutions est expliqué par les créations nettes d'emploi enregistrées dans les entreprises entrantes, sortantes, ou changeant de tranche de taille.

Eclairage 1 : La masse salariale dans les collectivités locales et les établissements publics de santé et d'action sociale

Tableau A : La masse salariale dans les collectivités locales, la santé et l'action sociale

	Masse salariale		
	Niveau 2015	Structure 2015	Evolution 2015/2014
	Md€	%	%
Collectivités locales	36,3	52	2,4
Communes	21,1	30	1,5
Départements et régions	8,0	11	1,3
Autres structures	7,1	10	6,4
Santé	27,1	39	1,8
Hospitalisation	26,7	38	1,9
Médecine de proximité	0,4	1	0,4
Action sociale	6,5	9	2,5
Total	69,9	100	2,2

Source : Acoos - Urssaf

En 2015, les collectivités locales et les établissements publics de la santé et de l'action sociale représentent plus de 69,9 milliards d'euros de masse salariale, soit 2,2 % de plus que l'année précédente (tableau A), après + 2,7 % en 2014.

52 % de ce montant est versé par les collectivités territoriales, 39 % par la santé et 9 % par l'action sociale.

Définition : Les établissements classés dans le secteur public sont ceux qui appartiennent à la catégorie juridique « Personne morale et organisme soumis au droit administratif » suivant la nomenclature de SIRENE®.

Eclairage 2 * : Assiettes dé plafonnée, CSG et forfait social en 2015

En 2015, dans le secteur privé, l'assiette dé plafonnée, qui regroupe l'ensemble des rémunérations soumises à cotisations sociales (encadré), s'élève à 537,5 milliards d'euros*. L'assiette CSG des revenus d'activité s'établit quant à elle à 559,6 milliards d'euros. Elle inclut l'ensemble des éléments de l'assiette dé plafonnée (tableau B), à l'exception des 3,6 milliards d'euros de masse salariale correspondant aux rémunérations des apprentis et des non résidents.

L'écart entre l'assiette dé plafonnée et l'assiette CSG s'explique par des éléments de rémunération non soumis aux cotisations de sécurité sociale. Depuis 2013, cet écart se situe autour de 35 milliards d'euros (35,1 milliards d'euros en 2015). Il est notamment composé de sommes versées au titre de la participation, de l'intéressement

et du financement de la prévoyance complémentaire. Ces éléments sont assujettis au forfait social (encadré), pour une assiette de 30,1 milliards d'euros en 2015.

D'autres éléments de rémunération n'entrent pas dans le forfait social, bien que soumis à la CSG et exclus des cotisations sociales. Il s'agit principalement des indemnités versées lors de la rupture du contrat de travail (hors rupture conventionnelle depuis 2013) et des attributions de stocks options et actions gratuites. Ils représentent environ 5,0 milliards d'euros en 2015.

Le forfait social : un dispositif en évolution depuis 2009, dont l'assiette et le taux continuent de s'étendre

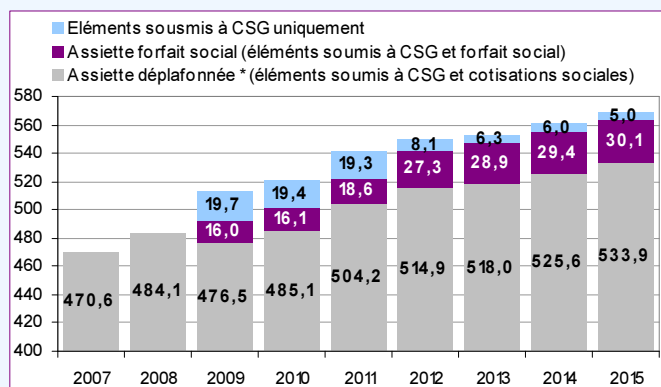
Le forfait social a été créé en 2009. D'abord axée sur la participation, l'intéressement,

l'abondement de l'employeur aux plans d'épargne salariale, et le financement de certains éléments de retraite supplémentaire, son assiette a été élargie en 2012 au financement de la prévoyance complémentaire et en 2013 aux indemnités de rupture conventionnelle. Le taux de contribution associé à ce dispositif a également fortement progressé, passant de 2 % à sa création en 2009 à 20 % à compter de la mi 2012. Un taux de 8 % est toutefois appliqué dans certains cas.

En 2009, cette nouvelle assiette représentait 16 milliards d'euros, soit moins de la moitié du montant d'assiette CSG non soumise à cotisations sociales (graphique A). Avec l'intégration de la taxe prévoyance, l'assiette du forfait social a augmenté de 46 % en 2012. En 2013, elle progressait de 6 %, soutenue par l'ajout des indemnités

* La masse salariale présentée dans cette analyse diffère légèrement de celle issue de la base Séquoia qui sert à l'analyse conjoncturelle. L'écart résulte principalement du traitement différent des rémunérations dans les grandes entreprises nationales et celles versées par les caisses de congés payés aux salariés du BTP, ainsi que des régularisations.

Graphique A : Décomposition de l'assiette CSG (avant abattement) selon l'assujettissement ou non aux cotisations sociales ou au forfait social (en milliards d'euros)



* Hors éléments non soumis à CSG

Source : AcoSS - Urssaf

Tableau B : De l'assiette déplaçonnée à l'assiette CSG

Assiettes	Montants en Md €			Evol. en %	
	2013	2014	2015	2014	2015
Assiette déplaçonnée (éléments soumis à cotisations sociales)	521,5	529,2	537,5	1,8%	1,6%
- Éléments de l'assiette déplaçonnée, non soumis à CSG	- 3,6	- 3,6	- 3,6	0,0%	0,0%
Assiette apprentis sans CSG	- 2,4	- 2,3	- 2,3	- 4,2%	0,0%
Assiette non résidents sans CSG	- 1,2	- 1,2	- 1,3	0,0%	8,3%
+ Éléments soumis à CSG mais non soumis à cotisations sociales	35,2	35,4	35,1	0,6%	-0,8%
Assiette forfait social	28,9	29,4	30,1	1,7%	2,4%
Éléments non soumis au forfait social	6,3	6,0	5,0	- 4,8%	- 16,7%
= Assiette CSG avant abattement (estim.)	553,2	561,1	569,0	1,4%	1,4%
Assiette CSG (après abat. de 1,75 %)	544,0	551,8	559,6	1,4%	1,4%
Assiette forfait social / éléments soumis à CSG mais non soumis à cotis. sociales	82,2%	83,0%	85,8%	1,2%	3,3%

Source : AcoSS - Urssaf

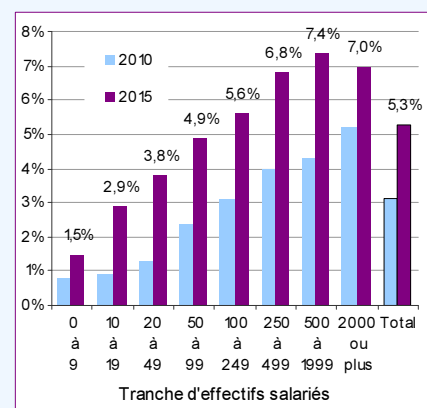
de rupture conventionnelle (pour la fraction exclue de l'assiette de cotisation) dans le champ du forfait social. Elle représentait alors 82 % de l'assiette CSG non soumise à cotisations sociales. Depuis, le périmètre de l'assiette du forfait social n'a pas été étendu. En 2015, elle augmente de 2,4 % (après + 1,7 % en 2014), atteignant 86 % de l'assiette CSG non soumise à cotisations sociales.

Le poids du forfait social augmente avec la taille de l'entreprise

En 2015, les éléments de rémunération soumis au forfait social représentent 5,3 % de l'assiette CSG (avant abattement).

Le poids de ces éléments augmente avec la taille de l'entreprise : ils représentent 1,5 % de l'assiette CSG dans les entreprises de moins de 10 salariés et 7,4 % dans les entreprises de 500 à 1 999 salariés. Le niveau légèrement plus faible (7,0 %) dans les entreprises de plus de 2 000 salariés s'explique par les

Graphique B : Ratio forfait social sur assiette CSG en 2010 et 2015 selon la taille d'entreprise



Source : AcoSS - Urssaf

sociétés d'intérim, moins concernées par ce type de rémunération (cf. infra) ; hors intérim, le ratio s'élève à 7,5 % dans cette tranche d'effectifs, comme dans la tranche [500 - 1 999].

Plusieurs facteurs permettent d'expliquer ce phénomène. D'une part, la participation est obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés (pour les sociétés à capitaux, donc hors entreprises individuelles, secteur parapublic, mutualiste et associatif). D'autre part, les employeurs ayant moins de 10 salariés ne sont pas assujettis au forfait social sur les contributions patronales de prévoyance complémentaire. Le recours à au moins un des dispositifs de participation, d'intéressement ou d'épargne salariale est également plus fréquent pour les entreprises plus grandes.

Avec l'extension du périmètre du forfait social en 2013, toutes les tranches de taille d'entreprise sont concernées par la hausse de l'assiette forfait social relativement à l'assiette CSG.

Des contrastes sectoriels

Les éléments soumis au forfait social représentent 7,5 % de l'assiette CSG dans l'industrie, 4,8 % dans la construction et 4,7 % dans le tertiaire.

A un niveau sectoriel plus fin, le ratio assiette forfait social sur assiette CSG présente des écarts plus marqués (tableau C). En 2015, les éléments de rémunération soumis à forfait social sont relativement plus importants dans les secteurs de la cokéfaction et du raffinage (13,1 % de l'assiette CSG), l'industrie pharmaceutique (11,7 %), l'industrie chimique (11,5 %), les activités financières et d'assurance (10,3 %) et la production et distribution

d'électricité et gaz (9,1 %). A contrario, ces éléments sont peu présents dans les secteurs de l'hébergement-restauration (2,0 %), de l'action sociale (2,1 %), des autres activités de service (2,4 %) ainsi que dans celui des activités de services administratifs et de soutien (2,6 %), qui comprend l'intérim. Il en est de même pour les associations, dont le ratio s'établit à 2,4 %.

Tableau C : Ratio forfait social sur assiette CSG en 2015 selon le secteur d'activité

Secteurs (NACE 38)	Ratio forfait social / assiette CSG
CD Cokéfaction et raffinage	13,1%
CF Industrie pharmaceutique	11,7%
CE Industrie chimique	11,5%
KZ Activités financières et d'assurance	10,3%
DZ Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur d'air conditionné	9,1%
JB Télécommunications	8,9%
CJ Fabrication d'équipements électriques	8,3%
CL Fabrication de matériels de transport	8,2%
CK Fabrication de machines et équipements	7,3%
...	
PZ Education	2,8%
RZ Arts, spectacles et activités récréatives	2,8%
NZ Activité de services administratifs et de soutien	2,6%
SZ Autres activités de services	2,4%
QB Action sociale et hébergement médico-social	2,1%
IZ Hébergement et restauration	2,0%
Ensemble des secteurs	5,3%
dont associations	2,4%

Source : AcoSS - Urssaf

Encadré : Sources et méthodologie

Les **Bordereaux Récapitulatifs de Cotisations (BRC)** sont remplis par les établissements employeurs du régime général exerçant leur activité en France (Métropole et Dom) qui **déclarent** aux Urssaf leurs cotisations sociales, les différentes assiettes salariales (déplafonnée, plafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allègements, ainsi que leurs effectifs salariés. Cette déclaration est mensuelle si l'effectif de l'entreprise est supérieur à 10 salariés et en principe trimestrielle en deçà de ce seuil.

Depuis mars 2015, les **Déclarations sociales nominatives (DSN)** se substituent progressivement aux BRC. Au quatrième trimestre 2015, plus de 40 % des salariés du régime général ont été déclarés par le biais d'une DSN. A ce stade de la montée en charge, les effectifs y sont en principe déclarés pour chaque établissement suivant la même définition que dans les BRC. Les DSN sont mensuelles.

La base **Séquoia** centralise depuis janvier 1997 ces déclarations et comporte environ 600 000 comptes mensuels et 1 300 000 comptes trimestriels actifs (plus du double en comptabilisant les comptes actifs au moins une fois depuis 1997). Elle est alimentée par des extractions mensuelles. L'extraction qui a lieu deux mois après la fin d'un trimestre comprend la quasi-totalité des déclarations. Les bordereaux arrivant postérieurement à ces 2 mois sont estimés dans un premier temps par l'Acoss à partir des informations des périodes précédentes, puis cette estimation est affinée ultérieurement au regard de l'ensemble de la chronique des déclarations. **Les données sont désaisonnalisées** pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Ces désaisonnalisations peuvent également conduire à des révisions des périodes antérieures. Les coefficients saisonniers sont revus une fois par an.

Le champ couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant

de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Il est très proche de ceux de l'Unedic (hors grandes entreprises nationales) et de l'Insee (qui inclut l'emploi à domicile). Pour le secteur de l'agriculture, la branche du recouvrement n'a qu'une couverture marginale par rapport à la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Cette dernière est présente également dans les industries agroalimentaires (IAA), le commerce de gros et les services financiers, pour lesquels la couverture des Urssaf n'est donc pas totale.

Par ailleurs, les données collectées par l'Acoss et les Urssaf permettent de suivre l'emploi et la masse salariale du secteur public, notamment dans les fonctions publiques hospitalière (*éclairage 1*) et territoriale.

La nouvelle nomenclature d'activité NAF (articulée sur la nomenclature européenne NACE et la nomenclature internationale) est entrée en vigueur le 1er janvier 2008. Elle a été rétropolée sur l'ensemble des établissements depuis janvier 1997, permettant ainsi de disposer de séries détaillées. Les tableaux et graphiques reposent sur un classement en 38 secteurs agrégés, mais les commentaires peuvent s'appuyer sur des niveaux plus fins (jusqu'à 732 niveaux détaillés).

L'assiette salariale totale ou l'assiette déplafonnée désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

L'assiette déplafonnée se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) sur les revenus d'activité, qui comprend également les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation, et de l'assiette CSG sur les revenus de remplacement, qui intègre certaines indemnités n'entrant pas dans

l'assiette déplafonnée, notamment les indemnités de chômage partiel.

L'effectif salarié mesuré dans les BRC est un effectif en fin de trimestre ; chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Les données mobilisées ne permettent pas de corriger de la multi-activité, ce qui rapproche l'effectif présenté d'un nombre de postes de travail. Cet effectif réel en fin de mois diffère d'autres notions d'emploi faites en ETP ou qui excluent certaines catégories de salariés comme les emplois aidés. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'Acoss.

L'effectif moyen trimestriel est égal à la demi-somme de l'effectif de fin de trimestre et de l'effectif de fin du trimestre précédent.

L'effectif moyen annuel est égal à la moyenne des effectifs moyens trimestriels de l'année.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale annuelle à l'effectif moyen annuel.

Le taux d'évolution en moyenne annuelle est égal à la somme des quatre derniers trimestres divisée par la somme des quatre trimestres précédents.

Le nombre d'entreprises et d'établissements en moyenne annuelle est égal à la moyenne des dénombremens trimestriels de ces entités. Ceux-ci recensent les entités ayant déclaré une masse salariale au cours du trimestre.

Les séries trimestrielles nationales de l'emploi et de la masse salariale produites par l'Acoss sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique.

Par cette labellisation, l'Autorité de la statistique publique reconnaît la conformité de la production des statistiques d'emploi trimestrielles de l'Acoss aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données.

Retrouvez sur acoss.fr les publications de l'Acoss et des Urssaf, des données à télécharger, ainsi que des précisions sur les sources et les méthodologies.

Pour approfondir...

- « Les effectifs salariés du secteur privé dans les régions en 2015 », *Acoss Stat* n° 237, août 2016.
- « La masse salariale et l'emploi du secteur privé au premier trimestre 2016 », *Acoss Stat* n° 232, juin 2016.
- « L'emploi dans le secteur privé est globalement stable en 2014 », *Acoss Stat* n° 215, juillet 2016.
- « L'emploi du secteur privé diminue en 2013 mais se stabilise en fin d'année », *Acoss Stat* n° 195, juillet 2014.
- « L'emploi dans le secteur privé en 2012 : une année morose », *Acoss Stat* n° 174, juillet 2013.